

CONSTITUTION DU DOSSIER SUR UN EMPLOI DE PROFESSEUR DES UNIVERSITES

(article 46 1° du décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié)

A l'exclusion de toute autre pièce :

Au titre de la MUTATION

- la déclaration de candidature datée, imprimée depuis GALAXIE, **datée avec la signature du candidat**,
- une copie d'une pièce d'identité avec photographie,
- une attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de professeur des universités et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des candidatures,
- Dans le cas contraire, le candidat doit fournir un document attestant l'accord du chef d'établissement d'affectation donné après avis du Conseil d'Administration et, le cas échéant, du directeur de l'Institut ou de l'école faisant partie de l'université,
- un curriculum vitae donnant **une présentation analytique** des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en précisant ceux qui sont joints
- un exemplaire des travaux, ouvrages, articles et réalisations parmi ceux mentionnés dans le CV,
- une copie du rapport de soutenance du diplôme détenu (rapport signé par le jury).

Au titre du DETACHEMENT

- la déclaration de candidature datée, imprimée depuis GALAXIE **datée avec la signature du candidat**,
- une copie d'une pièce d'identité avec photographie,
- une attestation délivrée par le Chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat, permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à l'article 7 de l'arrêté du 7 octobre 2009 et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine **depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des candidatures**,
- un curriculum vitae donnant **une présentation analytique** des travaux, ouvrages, articles et réalisations et activités en précisant ceux qui sont joints,
- un exemplaire des travaux, ouvrages, articles et réalisations parmi ceux mentionnés dans le CV,
- une copie du rapport de soutenance du diplôme détenu, (rapport signé par le jury).

Au titre du RECRUTEMENT

- la déclaration de candidature datée, imprimé depuis GALAXIE, **datée avec la signature du candidat**,
- une copie d'une pièce d'identité avec photographie
- une copie de l' HDR, ou doctorat d'Etat (admis en équivalence de l'HDR) ou qualifications et titres reconnus équivalents par le CNU.
- un curriculum vitae donnant **une présentation analytique**, des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant les travaux qui sont joints
- un exemplaire des travaux, ouvrages, articles et réalisations parmi ceux mentionnés dans le CV
- une copie du rapport de soutenance du diplôme produit (rapport signé par le jury).

Pour les emplois de Professeurs des Universités ouverts directement en 1^{ère} classe, les candidatures de personnes ayant la qualité de fonctionnaire ne sont pas recevables.

Au titre du RECRUTEMENT art. 46-3

- la déclaration de candidature datée, imprimé depuis GALAXIE, **datée avec la signature du candidat**,
- une copie d'une pièce d'identité avec photographie
- une pièce comportant le titre de la thèse, ainsi que le nom du directeur de thèse
- une copie de l' HDR ou doctorat d'Etat ou qualifications et titres reconnus équivalents par le CNU
- un curriculum vitae détaillé
- une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance au corps des maîtres de conférences régi par le décret du 6 juin 1984 et la durée de service effectué
- un exemplaire d'au moins un des travaux, ouvrages, articles et réalisations parmi ceux mentionnés dans le CV
- une copie du rapport de soutenance du diplôme produit (rapport signé par le jury).

LES PIÈCES EN LANGUE ÉTRANGÈRE DOIVENT ÊTRE TRADUITES EN FRANÇAIS - TOUS LES DOCUMENTS MENTIONNÉS DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

LE DOSSIER COMPLÈT DOIT ÊTRE DÉPOSÉ SUR LE SITE DE L'UHP AU PLUS TARD LE 25 MARS 2010, MINUIT, LA DATE DE L'ENVOI ÉLECTRONIQUE FAISANT FOI.